

Document à retourner aux services préfectoraux

Référence Préfecture

Association loi 1901

R1 ASSOC

R2 ASS

R3

R4 2

MODIFICATION

Direction des
Journaux officiels



26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 58 77 56

Texte à insérer

(A remplir lisiblement pour éviter tout retour préjudiciable au délai de publication)

1 – Déclaration à la

&3 Préfecture* (nom du département)

* Rayer la mention inutile

ou

&4 Sous-préfecture* (nom de la ville)

&5 Titre de l'association (titre complet tel qu'il figure dans les statuts et le sigle, s'il existe. A ne pas compléter en cas de modification survenue sur le titre ni en cas de fusion) :

&55 Ancien titre (à remplir en cas de changement, ne pas remplir en cas de fusion) :

&15 Nouveau titre :

&65 Fusion des associations (indiquer les titres complets des associations qui font l'objet de la fusion) :

&6 Nouvel objet (indiquer clairement le contenu du nouvel article des statuts relatif à l'objet de l'association) :

2 – Siège social (à remplir impérativement et correspondant à l'ancien siège en cas de transfert) :

&13 Bât., étage, esc. et résidence :

&14 N°, type et libellé de voie :

&15 BP ou lieudit :

&18 Code postal : [] [] [] [] [] []

&19 Localité :

17 – Transféré; nouvelle adresse (à ne remplir qu'en cas de changement de siège social) :

&13 Bât., étage, esc. et résidence :

&14 N°, type et libellé de voie :

&15 BP ou lieudit :

&18 Code postal : [] [] [] [] [] []

&19 Localité :

&16 Courriel (facultatif) : @

&166 Site internet (facultatif) :

8 – Date de déclaration à la préfecture ou sous-préfecture : ... / ... / 200...

150

--	--	--

Pour facturation

(38 caractères maximum par ligne)

24&12

Titre court de l'association :

Nom et prénom de la personne responsable de l'association :

&4

Adresse personnelle :

bât., étage, esc. et résidence :

&13

N°, type et libellé de voie :

&14

BP ou lieudit :

&15

Code postal :

&18

Localité :

&19

Signature du déclarant précédée de :
« lu et approuvé, bon pour insertion »

Le déclarant s'engage à acquitter le montant
des frais d'insertion de l'annonce à réception de la facture